



Hôpital : l'usager devra être davantage consulté

Conséquence des récentes élections municipales, le conseil de surveillance de l'hôpital a dû changer de président. Claude Lehoussel, représentant des usagers, remplace François Brière en place depuis 2010.



Claude Lehoussel est le nouveau président du conseil de surveillance de l'hôpital Mémorial.

Le résultat des élections municipales a visiblement perturbé la direction de l'hôpital Mémorial. Et même l'Agence régionale de santé (ARS) ... Car le président du conseil de surveillance de l'établissement (1), François Brière, étant devenu maire de la Ville, tout en restant conseiller général, il a fallu potasser les textes de la

loi Bachelot, « Hôpital-Patient-Santé-Territoires » de 2010, pour vérifier les compatibilités des fonctions. Effectivement, de nouvelles élections ont dû être organisées.

Claude Lehoussel, au titre des représentants des usagers, a été élu avec trois voix d'avance sur Philippe Levavasseur, maire adjoint de Saint-Lô, candidat issu du collège des représentants des collectivités, François Brière n'ayant pas représenté sa candidature.

« Depuis six ans, explique Claude Lehoussel, Coutançais de 65 ans, retraité et ancien cadre dans l'imprimerie, je représente les usagers au sein de différentes instances de l'hôpital Mémorial. Je suis par ailleurs à l'origine en 2006 de la création dans la Manche, en même temps que le réseau obésité diabète, de la section départementale de l'AFD, asso-

ciation française des diabétiques, dont je suis aujourd'hui également président régional. »

Apaisement ?

Le directeur de l'hôpital, Thierry Lugbull ne cache pas sa satisfaction de voir « un représentant des usagers devenir président du conseil de surveillance ». Ils ne seraient qu'une dizaine dans ce cas en France. « Cela rejoint les objectifs de la future loi, en préparation au ministère, qui stipule que les politiques de santé doivent être co-construites avec les patients. Nous allons même anticiper les obligations légales, en créant prochainement une commission des usagers ».

Ce n'est pas un secret non plus : les relations entre François Brière et le directeur de l'hôpital ont souvent été tendues. « Nous avons besoin

de construire une gouvernance, souligne ce dernier, entre le directeur, le président de la commission médicale et celui du conseil de surveillance, pour peser à l'ARS. » Ceci dans la perspective des chantiers encore à mener dans l'établissement tel que le remplacement de l'IRM, le développement de la chirurgie ambulatoire ou encore le recrutement d'un orthopédiste.

Nathalie LECORNU-BAERT.

(1) Le conseil de surveillance de l'hôpital Mémorial comprend trois collèges, constitués chacun de 5 membres : les représentants des collectivités ; les représentants des personnels ; et les personnalités qualifiées (médecins libéraux et usagers).